

## COMMUNE DE WILLER

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WILLER SEANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

Régulièrement convoqué le 17 septembre 2024, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de Madame Rita HELL, Maire.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h.

#### Présents :

Mesdames et Messieurs

David FEDERSPIEL et Sophie RICHARD, Adjoints

Joël BRAND, Claude GOEPFERT, Sylvie LEMANT, Olivier HELL, Jacky DOLL, Sébastien HELL et Yves SCHULTHEIS

#### Excusée :

Madame Céline HELL qui a donné procuration à Monsieur David FEDERSPIEL

#### Assistait en outre à la séance :

Madame Marie-Eve SCHWOB, Secrétaire de Mairie

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

#### Ordre du Jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024
3. Chasse : agrément de six permissionnaires
4. Monument aux Morts : fourniture et pose d'une plaque commémorative
5. Conditions d'occupation du bâtiment du « Complexe Communal » en dehors des périodes scolaires
6. Indexation des loyers communaux pour 2025
7. Prix de location des terrains communaux pour 2024/2025
8. Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal
9. Délégation de signature portant sur l'octroi ou le refus de l'autorisation d'urbanisme n° DP06837124E0006
10. Communications diverses

#### **POINT 1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de désigner Monsieur Sébastien HELL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**A l'unanimité des membres présents et représentés,  
l'Assemblée adopte.**

Signature du secrétaire de séance,  
Sébastien HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

Signature du secrétaire de séance,  
Sébastien HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

**POINT 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2024**

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024 diffusé à tous les membres, est commenté par Madame le Maire.

Aucune observation n'étant formulée, **il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Signature du secrétaire de séance,  
Sébastien HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

**POINT 3 - CHASSE : AGREMENT DE SIX PERMISSIONNAIRES****Le Conseil Municipal,**

↳ Vu la demande présentée par Monsieur Maurice MUNCH, locataire de la chasse communale en vue de l'agrément de six permissionnaires en la personne de :

- ★ M. Ernst FAHRNI, domicilié Dennli 377, CH-3537 EGGIWIL ;
- ★ Mme Renate FAHRNI, domiciliée Leber 134B, CH-3537 EGGIWIL ;
- ★ M. Florian KÖLLIKER, domicilié Grossholzweg 9, CH-3073 GÜMLIGEN ;
- ★ M. Rudolf MARTI, domicilié Untere Kirchenzelg 15, CH-3113 GERZENSEE ;
- ★ M. Markus RUCH, domicilié Blümlisalpstrasse 35, CH-3718 KANDERSTEG ;
- ★ M. Hans-Ulrich WITTWER, Hauptstrasse 8, CH-3417 RÜEGSAU ;

↳ Vu l'avis favorable émis par la Commission Communale Consultative de la Chasse et le compte-rendu de ladite commission, réunie le 11 septembre 2024 ;

↳ Vu le dossier de candidature produit par chacun desdits candidats, comportant l'ensemble des pièces se rapportant aux personnes physiques, conformément à l'article 5.2.1 du cahier des charges des chasses communales pour la période 2024 - 2033 ;

**après en avoir délibéré, décide, par 8 voix pour et 3 contre :**

1. **de réserver** une suite favorable à la requête de Monsieur Maurice MUNCH, en accordant respectivement à M. Ernst FAHRNI, Mme Renate FAHRNI, M. Florian KÖLLIKER, M. Rudolf MARTI, M. Markus RUCH et M. Hans-Ulrich WITTWER l'agrément en qualité de permissionnaire ;
2. **de charger** Madame le Maire de notifier la présente décision individuellement à chacun des intéressés et d'en donner copie au locataire de la chasse ;
3. **d'autoriser** Madame le Maire à signer les documents d'agrément à intervenir.

Signature du secrétaire de séance,  
Sébastien HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

**POINT 4 - MONUMENT AUX MORTS : FOURNITURE ET POSE D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 27 février 2024, le Conseil Municipal a approuvé la fourniture et pose d'un Monument aux Morts dans l'enceinte du cimetière communal, lieu de recueillement à la mémoire des Willerois victimes des conflits des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles ayant ébranlé notre pays.

Pour agrémenter ce monument mémoriel et lui donner davantage de sens, elle explique aux élus que M. François JAECKY, Willerois passionné d'histoire locale, a proposé de lui associer une plaque commémorative frappée des noms des victimes de guerre, mis à jour par ses soins à l'issue d'un long, fastidieux et exhaustif travail de recherches.

Madame le Maire présente l'esquisse de l'épithaphe à l'Assemblée, précise qu'elle serait apposée contre le mur de l'Eglise et comprend :

- Une plaque en granit noir fin de dimensions 100 x 100 cm ;
  - Les noms et prénoms des victimes par guerre (1914-1918, 1939-1945, autres guerres - milieu et fin du 19<sup>ème</sup> siècle), gravés à la feuille d'or ;
  - La mise en place et toutes sujétions,
- pour un montant total de 2 458.33 € HT, soit 2 950.00 € TTC.

**Entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré,**

**Considérant** que l'apposition de cette plaque nominative témoigne du sacrifice de ses héros, leur rend l'hommage qu'ils méritent et donne tout son sens à ce lieu de recueillement et de commémoration,

**le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

1. **d'approuver** la fourniture et pose d'une plaque commémorative complétant le Monument aux Morts installé dans l'enceinte du cimetière communal, conformément au projet présenté ;
2. **de confier** la réalisation de ces travaux à l'entreprise JF SERVICES FUNERAIRE de RECHESY(90) pour un montant de 2 458.33 € HT, soit 2 950.00 € TTC ;
3. **d'autoriser** Madame le Maire à passer commande auprès de l'entreprise précitée ;
4. **d'imputer** la facture au chapitre 21, article 21316, inventaire n° M134, section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2024.

Signature du secrétaire de séance,  
Sébastien HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

**POINT 5 - CONDITIONS D'OCCUPATION DU BATIMENT DU  
« COMPLEXE COMMUNAL » EN DEHORS DES PERIODES SCOLAIRES**

Avant d'aborder ce point de l'ordre du jour, Madame le Maire invite Madame Sylvie LEMANT, exerçant les fonctions de directrice de l'accueil périscolaire et extrascolaire « Dr'Kendrstuba » géré par la Communauté de Communes Sundgau et ne pouvant, à ce titre, prendre part au débat et au vote qui s'ensuit, de quitter l'Assemblée.

Cette disposition étant actée, Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que l'accueil de loisirs extrascolaire « Dr'Kendrstuba » géré et animé par la Communauté de Communes Sundgau (CCS) occupe le bâtiment du « Complexe Communal » de WILLER durant tout l'été, généralement jusqu'à la fin du mois d'août.

Les activités proposées par cet accueil sont très appréciées des enfants et rendent service à leur parents, Madame le Maire en est consciente et se félicite de pouvoir mettre les locaux de la Commune à usage scolaire à la disposition de la CCS.

Sauf qu'à l'approche de la rentrée scolaire, s'agissant précisément de locaux à usage scolaire, il y a lieu de préparer minutieusement l'accueil des élèves et des enseignants dès la mi-août, en effectuant des travaux de rangement et de nettoyage approfondi des lieux. Or force est de constater que la présence de l'accueil de loisirs jusqu'à la fin du mois d'août complique cette tâche, perturbe l'intervention du personnel communal en charge de l'entretien des locaux qui doit décaler ses horaires de travail parfois jusqu'au samedi, sans compter le nettoyage des vitres et des luminaires assuré par un prestataire externe, et ne facilite guère l'installation et la préparation sereine des enseignants.

Pour mettre fin à cette situation pour le moins inconfortable, Madame le Maire propose à l'Assemblée de limiter dorénavant à la date du 15 août, à compter de l'année 2025, l'occupation de l'accueil de loisirs extrascolaire proposé par la CCS durant les vacances scolaires d'été.

**Entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 10 voix pour,**

- **décide qu'à compter de l'année 2025, l'occupation** du bâtiment du « Complexe Communal » de WILLER par l'accueil extrascolaire « Dr'Kendrstuba », géré et animé par la Communauté de Communes Sundgau durant les vacances scolaires d'été, **sera limitée au 15 août.**

Signature du secrétaire de séance,  
Sébastien HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

A l'issue de la délibération, Madame Sylvie LEMANT rejoint la séance.

**POINT 6 - INDEXATION DES LOYERS COMMUNAUX POUR 2025**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que les contrats de location de la Commune prévoient, en principe, une révision annuelle du montant des loyers.

**Entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre présents et représentés, décide :**

- **de ne pas procéder** à la révision des baux communaux **et de maintenir inchangé** par rapport aux années précédentes, le montant actuel des loyers pour l'année 2025, à savoir :
  - pêche (M. MUNCH Maurice) : 400.00 € /an
  - logement communal (Mme MOUREY Aude) : 415.00 € /mois.

Signature du secrétaire de séance,  
Sébastien HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

**POINT 7 - PRIX DE LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX 2024/2025**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après délibération,

**décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **de maintenir inchangé** par rapport à l'année précédente, le montant du loyer annuel des terrains communaux à 2 €/l'are, pour la période 2024/2025.

Signature du secrétaire de séance,  
Sébastien HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

**POINT 8 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément aux textes en vigueur, Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal en date du 16 février 2022.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

- le 18 juillet 2024 : validation de la proposition relative à la réalisation de la désinfection du ballon d'eau chaude sanitaire et des prélèvements pour analyse des légionnelles au bâtiment du « Complexe Communal » auprès de la Société AQUAGED, pour un montant de 696.00 € HT ;
- le 25 juillet 2024 : validation du devis relatif au remplacement de diverses vannes sur le réseau de chauffage du bâtiment « Complexe Communal » auprès de la Société BILGER & Fils, pour un montant de 1 968.57 € HT ;

Signature du secrétaire de séance,  
Sébastien HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

- le 02 août 2024 : validation de la proposition relative à l'entretien de la climatisation installée courant juillet dans les locaux scolaires (bâtiment du « Complexe Communal) auprès des Ets KOCH, pour un montant de 400.00 € HT.

Signature du secrétaire de séance,  
Sébastien HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

**POINT 9 - DELEGATION DE SIGNATURE PORTANT SUR L'OCTROI OU LE REFUS DE L'AUTORISATION D'URBANISME N° DP06837124E0006**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme, lorsqu'un maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme, que ce soit en son nom personnel, en tant que proche parent du pétitionnaire ou de mandataire, il appartient au Conseil Municipal de désigner un autre de ses membres pour prendre la décision portant sur l'octroi ou le refus de cette autorisation d'urbanisme.

Concrètement, le Conseil Municipal est appelé à désigner un de ses membres pour statuer sur l'octroi ou le refus de l'autorisation d'urbanisme numéro DP06837124E0006, déposée le 23 septembre 2024 par Monsieur Jérôme HELL, fils de Madame le Maire de WILLER, pour la construction d'une piscine enterrée sur un terrain cadastré section 1, numéro 403, situé 42 rue Principale à WILLER.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire et après l'avoir invitée à quitter la séance (Madame le Maire ne doit pas prendre part au vote et quitte aussitôt la salle des séances), le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Sophie RICHARD, 3<sup>ème</sup> Adjointe,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18, L.2122-19 et L.2122-23 ;
- Vu** le Code de l'urbanisme et notamment son article L.422-7 ;
- Vu** le dossier de déclaration préalable numéro DP06837124E0006, déposée le 23 septembre 2024 par Monsieur Jérôme HELL pour la construction d'une piscine ;

**Considérant** que le pétitionnaire est le fils de Madame le Maire de WILLER ;

**après en avoir délibéré, décide,  
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 10 voix pour,**

- **de désigner** Monsieur David FEDERSPIEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de WILLER, pour prendre la décision portant sur l'octroi ou le refus de l'autorisation d'urbanisme numéro DP06837124E0006, déposée le 23 septembre 2024 par Monsieur Jérôme HELL, pour la construction d'une piscine sur un terrain cadastré section 1, numéros 403, situé 42 rue Principale à WILLER **et de l'autoriser** à signer ladite décision.

A l'issue de la délibération, Madame le Maire rejoint la séance et reprend la présidence.

Signature du secrétaire de séance,  
Sébastien HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

Signature du secrétaire de séance,  
Sébastien HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

**POINT 10 - COMMUNICATIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe l'Assemblée :

- ↵ que l'école et la Commune prendront part à la prochaine collecte annuelle de la Banque Alimentaire les 22 et 23 novembre 2024, Madame Deborah HELL, bénévole, compte sur le soutien des conseillers municipaux pour la distribution des flyers dans l'ensemble de la Commune ;
- ↵ que Mesdames Marie-Antoinette STAMPFLER, Simone HEINIS, Liliane BRAND ainsi que Messieurs Jean-Paul RICHARD, Alfred BLOCH, Bernard STAMM et Flavian BRAND remercient la Commune pour la carte de vœux reçue à l'occasion de leur anniversaire ;
- ↵ que Monsieur Fernand MULLER remercie la Commune pour le panier garni reçu à l'occasion de son anniversaire ;
- ↵ que la famille Frédéric HELL remercie la Commune pour la carte de félicitations reçue à l'occasion de la naissance de leur fille Zoé ;
- ↵ que l'Association PART'AGE SEP-WAL remercie la Commune pour la subvention allouée à sa structure.

Par ailleurs, Madame le Maire a été informée par le Conseil de Fabrique que la Commune est propriétaire des tuyaux de l'ancien orgue actuellement en cours de démontage qui souhaite savoir ce que la Commune entend en faire. Elle demande donc aux conseillers municipaux de bien vouloir y réfléchir afin de prendre une décision lors de la prochaine séance.

Enfin, Madame le Maire présente le Plan Communal de Sauvegarde finalisé et approuvé par arrêté n° 08/24 en date du 02 juillet 2024. Ce dernier est tenu à la disposition des personnes intéressées.

Signature du secrétaire de séance,  
Sébastien HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

L'Ordre du Jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire lève la séance à 21H00.

**Liste des délibérations du  
Conseil Municipal de la Commune de WILLER  
Séance du lundi 23 septembre 2024**

**Ordre du Jour**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024
3. Chasse : agrément de six permissionnaires
4. Monument aux Morts : fourniture et pose d'une plaque commémorative
5. Conditions d'occupation du bâtiment du « Complexe Communal » en dehors des périodes scolaires
6. Indexation des loyers communaux pour 2025
7. Prix de location des terrains communaux pour 2024/2025
8. Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal
9. Délégation de signature portant sur l'octroi ou le refus de l'autorisation d'urbanisme n° DP06837124E0006
10. Communications diverses

**Liste des membres présents :**

Madame Rita HELL, Maire

Mesdames et Messieurs

David FEDERSPIEL et Sophie RICHARD, Adjoints

Joël BRAND, Claude GOEPFERT, Sylvie LEMANT, Olivier HELL, Jacky DOLL,  
Sébastien HELL et Yves SCHULTHEIS

Signature du secrétaire de séance,

Signature du Maire,

Sébastien HELL

Rita HELL